

## *Les Cahiers philosophiques de Strasbourg*

### Comités, sélection des textes, délais

(en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019)

*Les Cahiers philosophiques de Strasbourg* sont dotés de deux comités :

- comité scientifique
- comité de lecture

#### **Comité scientifique**

Le comité scientifique joue un rôle de garant de la qualité scientifique de la revue. Il est consulté lorsque des aménagements de la politique éditoriale semblent nécessaires. Il formule spontanément des propositions sur la politique de la revue ou sur tout aspect de son fonctionnement.

Sa composition est renouvelée à partir du n° 45, 2019/1 :

Axel HONNETH (professeur, Goethe-Universität Frankfurt am Main)  
Scarlett MARTON (professeure, Universidade de São Paulo)  
Jean-Luc NANCY (professeur émérite, Université de Strasbourg)  
Franco TRABATTONI (professeur, Università degli Studi di Milano)  
Marlène ZARADER (professeure, Université de Montpellier)

#### **Comité de lecture**

Le comité de lecture a pour mission d'expertiser de manière anonyme les textes présentés pour une publication dans *Les Cahiers philosophiques de Strasbourg*.

Sa composition est renouvelée à partir du n° 45, 2019/1 :

Eran DORFMAN (professeur, Université de Tel-Aviv)  
Arianna FERMANI (professeure associée, Università di Macerata)  
Franck FISCHBACH (professeur, Université de Strasbourg)  
Mai LEQUAN (professeure, Université de Lyon III)  
Petra LOHMANN (professeure, Universität Siegen)  
Édouard MEHL (professeur, Université de Lille)  
Létiia MOUZE (maîtresse de conférences, Université de Toulouse-Le Mirail)  
Frédéric NEYRAT (assistant professor, University of Wisconsin-Madison)  
Jacob ROGOZINSKI (professeur, Université de Strasbourg)  
Sophie ROUX (professeure, ENS Paris)  
Marcia SA CAVALCANTE SCHUBACK (professeure, Södertörns Högskola)  
Emmanuel SALANSKIS (maître de conférences, Université de Strasbourg)

En complément de ce comité, des experts externes peuvent être sollicités selon les thématiques des numéros et des articles soumis.

### **Procédure d'expertise et de sélection**

La sélection et l'expertise des textes se déroulent de la manière suivante.

#### **Premier cas de figure : textes spontanément soumis à la revue**

L'article fait l'objet d'un premier contrôle par la directrice de la revue, qui juge s'il correspond à la ligne éditoriale selon des critères de base (adéquation du domaine de recherche, volume du texte, langue de rédaction, qualité élémentaire d'écriture et degré de sérieux scientifique). Si cette première analyse rapide est favorable, la directrice transmet au responsable du suivi éditorial l'article anonyme. Le responsable transmet ensuite cet article à deux experts du comité de lecture, qui restent eux aussi anonymes. De cette manière, seule la directrice connaît le nom de l'auteur de l'article, et seul le responsable du suivi éditorial connaît le nom des experts.

Les experts reçoivent en outre un formulaire pour leur rapport (voir document reproduit ci-dessous). Quatre types d'avis différents sont laissés à l'appréciation des experts :

- *Très favorable, sans aucune réserve*
- *Favorable, avec suggestion de modifications non impératives*
- *Assez favorable, sous réserve des modifications impératives indiquées ci-dessous*
- *Défavorable*

Deux avis défavorables entraînent automatiquement le rejet de l'article soumis.

Un avis défavorable et un avis assez favorable avec modifications impératives entraînent une demande de modification de l'article, et place la publication dans les non-prioritaires ; l'article doit à nouveau être expertisé par deux experts anonymes une fois modifié.

Deux avis dont aucun n'est défavorable mais dont l'un demande des modifications impératives entraîne une réécriture de l'article sur les points litigieux, puis un contrôle de la part de la directrice de la revue.

Deux avis favorables ou très favorables, sans modifications impératives demandées, entraînent la publication de l'article dans les meilleurs délais, avec les légères révisions non impératives demandées.

#### **Deuxième cas de figure : articles issus d'un colloque**

Le fonctionnement de sélection par le comité de lecture est dans l'ensemble le même que celui indiqué ci-dessus. Il s'ajoute les éléments suivants, qui inscrivent la sélection par le comité de lecture à la suite de deux premières sélections :

1- la première sélection a lieu au moment de l'organisation du colloque, la personne organisatrice ne retenant que les conférenciers qui lui paraissent pertinents parmi une liste d'intervenants pressentis.

2- À l'issue du colloque, la personne organisatrice qui entreprend de publier les actes (et joue désormais le rôle de coordinatrice du numéro) fait une première sélection et élimine le cas échéant les interventions qui n'auraient pas été à la hauteur attendue ; si besoin, elle demande d'emblée certaines modifications de rédaction à certains auteurs ; elle supervise la conformation de l'article aux normes de la revue (instructions de rédaction transmises aux auteurs).

3- À l'issue de ce premier travail de sélection et d'élaboration, les articles sont soumis anonymement aux experts du comité de lecture. Ces derniers se voient communiquer le thème du numéro correspondant aux actes, avec précision de la perspective adoptée. Ils font leur expertise en tenant compte de l'exigence supplémentaire d'adéquation au thème et à la perspective du numéro.

### **Critères d'expertise et de sélection**

Les critères de sélection des articles sont les critères scientifiques standards.

#### ***Critères éditoriaux***

- L'article est-il inédit, soit absolument, soit en langue française ? Si l'article n'est pas inédit, il est refusé d'emblée.
- L'article est-il en adéquation avec la ligne éditoriale de la revue ?
- En cas d'article entrant dans les actes d'un colloque, est-il conforme au thème et à la perspective générale du colloque ?

#### ***Critères de fond***

- L'article présente-t-il un intérêt scientifique et philosophique réel ? Apporte-t-il des nouveautés ?
- Est-il à l'inverse la reprise de travaux déjà publiés par l'auteur ? Consiste-t-il en une compilation de publications antérieures, de l'auteur ou d'autres auteurs ?
- Le propos est-il étayé ?
- Les références sont-elles précises et vérifiées ?

#### ***Critères de forme***

- La rédaction est-elle de qualité ? (orthographe, grammaire, syntaxe...)
- L'expression est-elle claire, ou ambiguë ? Est-il difficile de suivre la pensée de l'auteur ?

### **Délais de réponse et de publication**

Le délai de réponse est au maximum de deux mois.

Le délai de publication dépend du planning de publication des numéros thématiques et de l'opportunité de placer tel article dans tel numéro en fonction de son thème d'ensemble. La personne qui soumet l'article est informée au moment de sa demande des délais, compte tenu de la conjoncture.

À retourner à Mickaël Labbé (labbemickael@hotmail.fr), responsable du suivi éditorial

***Les Cahiers philosophiques de Strasbourg***

N° \*\*\* – 201\*\*\*/\*\*\*

**FORMULAIRE POUR L'EXPERTISE ANONYME D'UN ARTICLE**

**Titre de l'article : ...**

**Avis concernant la publication de l'article**

*Choisissez l'une des mentions suivantes :*

Très favorable, sans aucune réserve

Favorable, avec suggestion de modifications non impératives

Assez favorable, sous réserve des modifications impératives indiquées ci-dessous

Défavorable

**Justification synthétique de l'avis (10 à 20 lignes)**

...

**Modifications suggérées, non impératives**

...

**Modifications demandées, impératives**

...

**Autres remarques**

...